

**Arrêté du 23 juillet 2010 portant ouverture d'une session du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes**  
**NOR : JUSC1019834A**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 822-1-1, R. 822-2, R. 822-5 et A. 822-1 à A. 822-8,*

ARRÊTE

**Article 1**

La session du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'année 2010 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 12, 13 et 14 octobre 2010 ;
- les épreuves orales d'admission auront lieu à partir du 8 décembre 2010.

**Article 2**

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

**Article 3**

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 23 juillet 2010

La ministre d'État, garde des sceaux,  
ministre de la justice et des libertés  
et par délégation,  
La sous-directrice du droit économique

**Christine GUEGUEN**